



Embaucher un professionnel de la propriété intellectuelle

La propriété intellectuelle (PI) représente certains des actifs commerciaux les plus importants et les plus précieux qui peuvent influencer sur la concurrence, le financement et la croissance internationale. Bien que la PI puisse sembler complexe, de nombreuses ressources sont à votre disposition pour vous aider.

Un **professionnel de la PI**, comme un agent de brevets, un agent de marques de commerce ou un avocat spécialisé en PI, peut vous aider à définir votre PI et déposer une demande, ainsi qu'à élaborer une stratégie et à établir un budget pour protéger et faire respecter votre PI au Canada et partout dans le monde. Il peut également donner des conseils sur l'utilisation appropriée de la PI pour maintenir les droits, les exigences de marquages, les licences, les cessions et d'autres stratégies afin de maximiser la valeur de votre PI.

Choisir votre professionnel de la propriété intellectuelle

Consultez la **liste des agents de brevets et de marques de commerce inscrits canadiens de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada (OPIC)**. Seules les personnes et les entreprises figurant sur le site Web de l'OPIC ont les compétences requises et peuvent agir en votre nom auprès de l'OPIC. En général, ces agents ont accès à un vaste réseau au sein des administrations étrangères et s'en servent pour mieux vous aider et pour vous permettre d'éviter toute escroquerie ou tout service trompeur.

Discutez avec des professionnels afin de trouver la bonne personne ou la bonne entreprise pour s'acquitter de la tâche. Communiquer dès le début avec un professionnel de la PI peut vous éviter de commettre des erreurs coûteuses. Assurez-vous que ce dernier comprend votre stratégie d'affaires et votre domaine de technologie et qu'il pourra vous aider à protéger vos droits de PI dans les pays où vous souhaitez obtenir une protection.

Questions que vous pourriez poser

- ? Quels renseignements devrais-je recueillir et présenter à la première réunion?
- ? Combien cela coûte-t-il, et quel est l'échéancier?
- ? Que devrais-je faire ou éviter de faire avant une première réunion portant sur mon cas?
- ? Est-ce que je remplis les conditions requises en tant que petite entité?
- ? Devrais-je payer pour un examen accéléré?
- ? Le devancement de l'examen d'une demande de brevet se rapportant à une technologie propre s'applique-t-il à mon invention?

Vous devriez aussi demander à votre **agent de marques de commerce ou de brevets** de décrire son expérience en matière de dépôt de demandes de marques de commerce ou de brevets.

Avant de consulter un professionnel de la propriété intellectuelle

Pour vous aider à vous préparer à la première réunion, assurez-vous de **comprendre** les différents types de PI. Prenez connaissance des notions de base de la PI en visitant le site Web de l'OPIC. Vous pouvez également communiquer avec notre centre de services à la clientèle pour parler à un agent d'information ou à un conseiller en PI.

Faites une **recherche rapide** sur vos inventions, vos marques de commerce et vos créations dans les pays qui vous intéressent afin d'obtenir un aperçu préliminaire des droits d'autres personnes qui pourraient avoir une incidence sur la protection de votre PI. Consultez le Web en général, ainsi que les bases de données en ligne sur les brevets, les marques de commerce, les dessins industriels ou les droits d'auteur du Canada, et celles d'autres pays et régions.

Songez aux **pays dans lesquels** vos droits de PI devraient être protégés. Votre stratégie d'affaires pourrait vous amener au-delà du Canada. Consultez nos guides « Faire des affaires à l'étranger » pour en apprendre davantage sur la protection de votre PI sur les marchés étrangers.

Les coûts varieront en fonction de vos besoins, et de la nature et de la complexité du travail requis. Les renseignements ci-dessous sont fournis à titre informatif uniquement :

Fourchette de coûts approximative pour le Canada¹

	Frais des agents de PI ²	Frais de l'OPIC (frais administratifs)
Marque de commerce	500 \$ - 2 000 \$	Pour de plus amples renseignements sur les frais de l'OPIC, visitez le Canada.ca/PI-frais .
Brevet	5 000 \$ - 25 000 \$	
Dessin industriel	500 \$ - 2 000 \$	
Droit d'auteur	0 \$ - 500 \$	

1. Vous envisagez d'utiliser le système de dépôt international? Veuillez consulter un expert afin de mieux comprendre les autres frais qui s'appliqueront.
2. Les coûts des agents de PI varient selon la complexité du travail et l'expérience de l'agent. La plupart des agents sont payés selon un salaire horaire.

Demandez à votre agent de marques de commerce ou de brevets des estimations détaillées des frais et débours professionnels et des frais gouvernementaux, ainsi qu'un calendrier estimatif des dépenses pour vous aider à établir votre budget en conséquence.

Vous pourriez également envisager de discuter des calendriers ou des modalités de paiement. Les frais d'agent de PI couvrent des services tels que la recherche, la rédaction, la préparation et le dépôt de votre demande, l'amélioration et la présentation à nouveau de la demande, ainsi que la préparation et le dépôt de documents officiels.

Pour en savoir plus sur les agents de PI canadiens inscrits, visitez le Canada.ca/professionnel-pi ou communiquez avec notre centre de services à la clientèle au 1-866-997-1936.

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, représentée par le ministre de l'Industrie, 2020

N° de catalogue : lu71-4/64-2019F-PDF

ISBN : 978-0-660-29283-0

N.B. Dans cette publication, la forme masculine désigne tant les femmes que les hommes.
Also available in English under the title *Hiring an intellectual property professional*.

